

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 116 (1990)
Heft: 17

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 23.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bibliographie

- [1] WILLEMIN, BLANDINE: *La ville et les transports en commun, l'expérience lausannoise de 1895 à 1980*, mémoire de licence, Faculté des lettres, Université de Fribourg, 1985.
- [2] GRANDGUILLAUME, MICHEL; JOTTERAND, JACQUES; MERMINOD, YVES; PAILLARD, JEAN; ROCHAIX, JEAN-LOUIS; STAUFFER, PIERRE; POLLA, LOUIS: *Les Tramways lausannois 1896-1964*, BVA, Lausanne, 1977.
- [3] LAVANCHY, CHARLES: «Débuts des transports publics à Lausanne», *Nouvelles Pages d'Histoire Vaudoise*, Imprimerie Centrale, Lausanne, 1967.
- [4] PALAZ, ADRIEN: *Tramways lausannois. Etude technique, financière et administrative*, L. Vallotton, 1895.
- [5] GASSER, PHILIPPE: «Adrien Pichard, ingénieur et premier urbaniste de Lausanne», *Ingénieurs et architectes suisses*, 20/88, Lausanne.
- [6] *Société des Tramways lausannois*, à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation, Lausanne, 1945.

LA LETTRE DE LAUSANNE

L'adieu aux trams



Fig. 8. - «L'adieu aux trams», dessin paru dans la Gazette de Lausanne du 18 janvier 1961.

Adresse des auteurs:
Charles-Etienne de Gasparo
Patrick Vianin

Institut des transports et de planification
ITEP - EPFL, unité «Transport-
Environnement-Aménagement»
GC-Ecublens
1015 Lausanne

Actualité

1992-1995: quelle recherche en Suisse?

Recommandations du Conseil suisse de la science

Le Conseil suisse de la science (CSS) vient de publier ses recommandations en matière de politique de la recherche - recommandations qui ont servi de base au texte *Objectifs en matière de politique de la recherche*, récemment adopté par le Conseil fédéral.

Le CSS relève le développement insuffisant de la recherche en Suisse dans les domaines suivants:

- la protection de l'environnement
- les problèmes socio-politiques tels le vieillissement de la population, la formation et la santé (notamment le sida)
- les nouvelles techniques et leur impact.

Il souligne parallèlement que la recherche fondamentale doit rester la base sur laquelle s'appuient toutes les activités de recherche et développement. Dans ce dernier domaine, la Confédération se doit d'encourager les efforts en Suisse. Dans le paysage européen qui se dessine actuellement, c'est même l'une des tâches primordiales

de notre gouvernement que d'encourager la recherche non seulement pour nos besoins propres, mais également pour nous préserver une position de force au niveau international. Pour atteindre ces objectifs, quels sont en chiffres, aux yeux du CSS, les efforts à consentir sur le plan financier? A l'heure actuelle, le budget de la recherche s'élève globalement à environ 1,5 milliard de francs par an: Fonds national de la recherche scientifique, Hautes Ecoles, recherche menée dans le cadre des offices fédéraux, engagements internationaux, etc., et l'Etat soutient ainsi nettement moins du quart de la recherche en Suisse, l'économie privée se chargeant du reste. Or, fait observer le CSS, cette proportion est l'une des plus basses au niveau international. Le Conseil suisse de la science a enfin tenté de circonscrire le domaine pour lequel l'Etat doit orienter la recherche afin de répondre aux besoins de l'économie et du marché, et le domaine de la recherche qui se doit de

rester libre afin de remplir son rôle essentiel qui est d'apporter des connaissances nouvelles.

Source: *La place scientifique suisse - Horizon 1995*, CSS 1989, Berne, 1990.

Organes de presse: pas de discrimination

Les mesures d'encouragement à la presse ne prévoient pas de discrimination entre presse quotidienne et régionale et presse professionnelle, devait rappeler M. Martin Stadelmann, président de l'Union suisse de la presse spécialisée (USPS), lors de l'assemblée générale de l'association, en juin dernier à Kandersteg. Or la révision des tarifs postaux, telle que l'envisagent actuellement les PTT, prévoit une augmentation des taxes postales qui serait nettement plus importante pour les publications professionnelles que pour les quotidiens, par exemple. L'USPS demande donc instamment que tous les organes de presse bénéficient d'un traitement d'égalité dans la nouvelle ordonnance sur les tarifs postaux.

L'USPS relève d'autre part que si l'intérêt que suscitent à l'heure actuelle les publications professionnelles est à maints égards réjouissant, il conduit aussi parfois à des dérapages

malheureux. C'est ainsi que les «publi-reportages» connaissent une grande vogue mais que, souvent, leur caractère publicitaire n'est pas assez évident pour le lecteur. L'USPS souhaite très vivement que les éditeurs marquent désormais de manière absolument claire ce qui est partie rédactionnelle ou au contraire partie publicitaire dans leur organe de presse. Conseiller en communication chez Comnet SA à Zurich, M. Georg Hess a ensuite parlé sur le thème «Plus de transparence dans la presse spécialisée».

Signalons enfin que M. Frank M. Burgi, démissionnaire, a été remplacé à la vice-présidence de l'USPS par M. Vittorio dell'Era, tandis que M. Ueli Custer, de Lommiswil, a été élu au comité. Les autres membres du comité ont été reconduits dans leurs fonctions pour deux ans.

L'USPS compte 960 membres, dont 320 inscrits au RP.